Image not found or type unknown

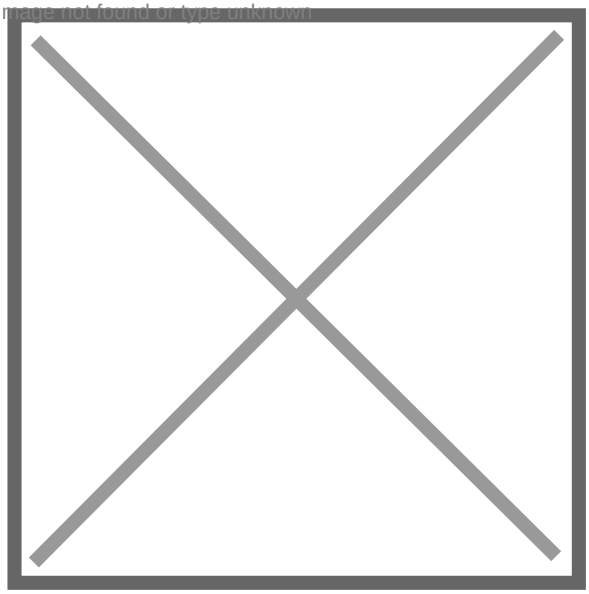

Prétexte de licencient abusif

Par **paris7513**, le **30/04/2009** à **12:26**

Bonjour,
j'ai étais licencier pour je site la lettre reçu (vous ne faites preuve d'aucune motivation, votre travaille très lent et sens aucun intérêt de votre part nuit a la bonne marche et a l'image de marque de l'entreprise)

se qui et totalement faut je suis plombier , j'ai 5 autre colége qui on etais licencier le mémé jour et il son trouver d'autre motif pour eu , on a perdu un gros contra avec les hlm de paris (paris habita) c'est pour sa que qu'il nous a licencier , j'ai toujours travailler avec des colége se qui on étais licencier on la preuve que j'ai travailler avec eu et que j'ai toujours fait se que on me demander avec beaucoup d'efficacité ,

Par **jrockfalyn**, le **30/04/2009** à **17:07**

Bonjour,

La coïncidence de plusieurs licenciements pour des motifs tels la nuisance à la bonne marche de l'entreprise, la perte d'un gros contrat, etc. fait davantage penser à un licenciement économique collectif qu'à plusieurs licenciements pour motifs individuels...

En cas de désaccord avec l'employeur sur le motif de licenciement, il faut saisir le conseil des prud'hommes. En allant collectivement avec vos collègues, vous pourrez plus facilelement faire admettre la théorie du licenciement économique déguisé et obtenir des indemnités : notamment le fait que vous ne puissiez pas bénéficier de la CRP (prestation du pôle emploi)

est une perte de chance...

Bon courage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés